

Guérilla cautionnée

écrit par Jerome Burgener | 5 juillet 2022

Rebelles mais pas trop. Il y a une dizaine de jours, un groupe de militants écologistes a arraché du bitume pour le remplacer par des fleurs et des légumes dans le quartier des Pâquis à Genève. Largement médiatisée, la manœuvre questionne l'impunité dont jouissent les activistes climatiques.

L'affaire dévoile des passe-droits administrativo-politiciens invraisemblables. Nous avons ainsi pu lire dans 20 Minutes que la police aurait mis 2h30 pour agir et prendre les identités des activistes. Pourquoi un tel délai ? Contactée par Le Peuple, la maire de Genève, Marie Barbey-Chappuis, n'a jamais donné de réponse. Autre point qui vaut son pesant d'or, la Ville avait d'abord décidé de porter plainte contre les activistes. Jusqu'à ce que la RTS révèle que Frédérique Perler, conseillère administrative (membre de l'exécutif) écologiste genevoise, était au courant de l'action qui serait menée par les militants issus de deux groupes, Survap (association des habitants des Pâquis) et actif-trafiC (promotion de la mobilité douce). La magistrate aurait même donné des consignes afin que l'on détruise correctement le bitume à coup de marteau-piqueur et évite que des canalisations de gaz n'exploient. Une manœuvre qui pousse Philippe Nantermod, vice-président du PLR, à ironiser sur Twitter: «À Genève, les autorités politiques (vertes) prodiguent des conseils et fournissent des ingénieurs à ceux qui veulent casser la chaussée. Voilà des impôts bien dépensés.»

A la suite de ces révélations, Le Peuple a voulu obtenir certains éclairages auprès de Frédérique Perler, dont ceux-ci: Quelles sont les bases légales qui vous ont permis d'accepter

l'arrachage du bitume? A-t-on affaire ici à une forme de copinage entre actif-trafiC et vos services? N'est-ce pas un déni de démocratie que d'accorder des passe-droits à des citoyens? Auriez-vous accepté une action similaire, mais allant dans l'autre sens: un groupe de riverains estimant qu'il n'y a pas assez de places de stationnement et remplaçant de la verdure par du bitume? Le courriel est resté lettre morte.

Le Conseil administratif de Genève n'en est pas resté coi pour autant: fin juin, le collège a publié un communiqué indiquant qu'«au vu des éléments apportés par Frédérique Perler, il s'avère que des erreurs d'appréciation, dont la magistrate assume la responsabilité, ont pu laisser penser aux associations actif-trafiC et Survap qu'elles avaient obtenu l'assentiment de la Ville de Genève. Dès lors, la majorité du Conseil administratif a décidé de retirer la plainte.»

Et le CA de se montrer grand seigneur: «En tout état de cause, les contribuables de la Ville de Genève ne supporteront pas les coûts de la réparation des dégâts.» Ah bon? Mais qui alors? Frédérique Perler elle-même? Si tel est le cas, c'est bien l'argent des contribuables qui sera dépensé pour remettre la route en état, car même si elle devait payer une amende, la magistrate utilisera bel et bien l'argent des autres.